

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Un été mitigé : l'emploi progresse, mais le chômage aussi

Au 3^e trimestre 2017, la croissance de l'emploi salarié marchand reste robuste : +0,4 %, soit +4 370 salariés, comme lors des deux trimestres précédents. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, les besoins de main d'œuvre augmentent dans chacun des secteurs d'activité, mais à des rythmes différents. Dans le tertiaire marchand, la hausse est plus modérée qu'au printemps (+0,3 %, après +0,6 %). Dans l'industrie, elle est très modeste (+0,1 % après une stabilité). C'est dans la construction que la progression est la plus franche (+1,2 %, après -0,1 %). Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse fortement.

Parallèlement, alors qu'il se repliait depuis le début de l'année, le taux de chômage rebondit à l'été (+0,3 point) et s'élève à 11,1 % de la population active. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité ou en activité réduite accélère une nouvelle fois en rythme annuel. La hausse est particulièrement forte chez les inscrits depuis un an ou plus et, désormais, les jeunes ne sont plus épargnés.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance solide de l'activité nationale, puisque le PIB oscille entre +0,5 % et +0,6 % par trimestre depuis fin 2016.

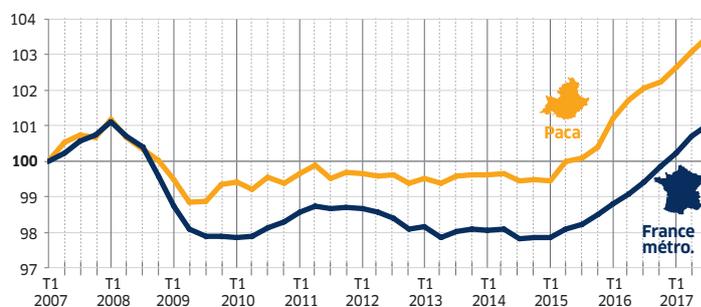
Croissance dynamique de l'emploi salarié

Au 3^e trimestre 2017, l'emploi salarié marchand des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs poursuit sa progression en Paca, au même rythme qu'au cours des deux trimestres précédents : +0,4 %, soit +4 370 personnes en emploi par rapport au 2^e trimestre >①. Si depuis le début de l'année, la croissance est largement portée par le dynamisme de l'emploi hors intérim, l'intérim y contribue également pendant l'été, mais dans une moindre mesure (+2,7 %, après +2,0 %, soit +1 180 intérimaires) >②. Au total, au 30 septembre 2017, Paca compte 1 147 400 salariés, 16 000 de plus qu'un an plus tôt (+1,4 %).

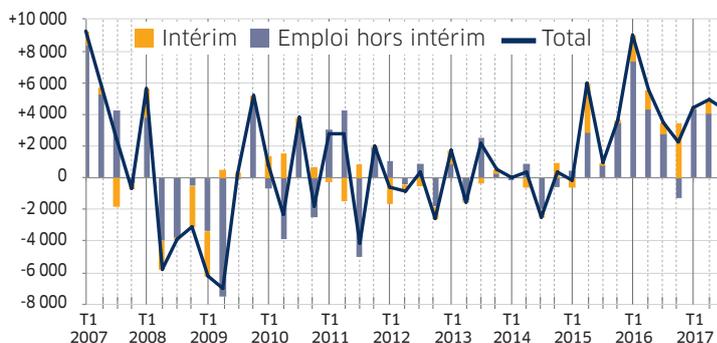
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand ralentit au 3^e trimestre (+0,3 %, après +0,5 %), freiné à la fois par l'emploi hors intérim et l'emploi intérimaire. Sur un an, la croissance de l'emploi reste toutefois soutenue : +1,6 %.

D'après les prévisions de l'Insee au niveau national, l'emploi salarié marchand continuerait d'augmenter à l'horizon du 1^{er} semestre 2018 sur un rythme plus soutenu qu'à l'été 2017, porté par la croissance de l'activité économique.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

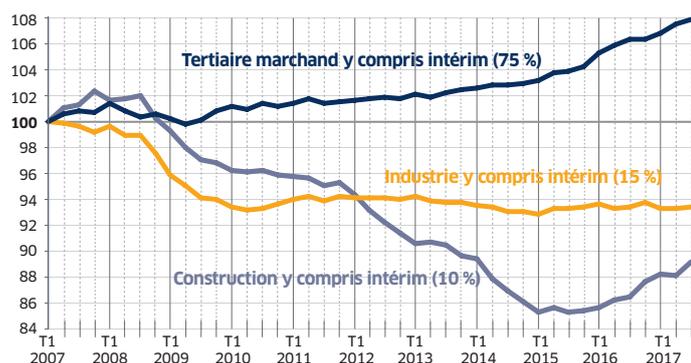


Note : données provisoires

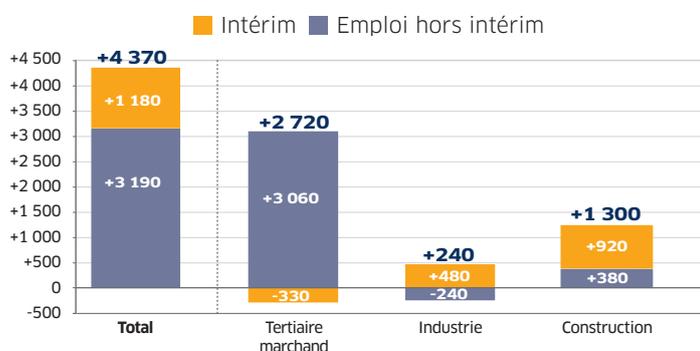
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

3 Évolution de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2017 et la fin du T3 2017)



Emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca, à la fin du 3^e trimestre 2017 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	868 600	849 600	19 100	2,2
Industrie	165 300	153 800	11 500	7,0
Construction	111 800	99 300	12 500	11,2
Ensemble	1 147 400	1 102 700	44 800	3,9

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Retrouvez dans le [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#) les séries longues de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, ventilées en nomenclature A17 et déclinées par département.

Fort rebond dans la construction

En Paca, en réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, l'emploi décélère dans le **tertiaire marchand**, passant de +0,6 % à +0,3 % (soit +2 720 salariés y compris intérimaires) > 3. Ce ralentissement s'explique à la fois par un fléchissement de l'emploi hors intérim (+0,4 %, après +0,5 %) et par un repli de l'emploi intérimaire (-1,7 %, après +5,0 %) > 4. Il concerne notamment le "commerce" (+0,3 %, après +0,4 %), "l'information-communication" (+0,6 %, après +0,8 %) et les activités de soutien aux entreprises (+0,7 %, après +0,8 %). La demande de travail baisse en revanche dans les "transports et entreposage", secteur plutôt dynamique jusqu'alors (-0,1 %, après +0,9 %), les "activités financières et d'assurance" (-0,3 %, après +0,1 %), les "autres activités de services" (-0,7 %, après +0,3 %) et les "activités immobilières" (-0,9 %, après -0,7 %). Seul "l'hébergement-restauration" accélère (+1,2 %, après +1,0 %).

Dans l'**industrie**, les besoins en main d'œuvre progressent faiblement au 3^e trimestre, après une stabilité : +0,1 %, soit +240 salariés. La forte augmentation de l'intérim (+4,4 %) permet de compenser la baisse de l'emploi hors intérim (-0,2 %). La demande de travail progresse notamment dans la "fabrication de matériels de transport" (+0,9 %, après -0,2 %) et la "fabrication d'autres produits industriels" (+0,5 %, après -0,5 %). Elle se replie en revanche dans l'industrie agroalimentaire (-0,5 %, après +1,3 %) et le "raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (-0,3 %, après +0,1 %). Hors intérim, l'emploi industriel se replie depuis six trimestres.

Enfin, dans la **construction**, les besoins de main d'œuvre rebondissent au 3^e trimestre, largement soutenus par l'intérim : +1 300 dont 920 intérimaires, soit +1,2 % après -0,1 %. Le taux de recours à l'intérim est ainsi à son plus haut niveau : 11,2 %.

En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, la demande de travail émanant des entreprises ralentit dans tous les secteurs d'activité : +0,4 % dans le tertiaire marchand (après +0,5 %), +0,1 % dans l'industrie (après +0,2 %) et +0,2 % dans la construction (après +0,4 %).

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

■ Forte chute du nombre de bénéficiaires de contrats aidés

Au cours du 3^e trimestre 2017, 5 400 Contrats uniques d'insertion (CUI), Emplois d'avenir et Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) ont été signés ou reconduits en Paca > 5. Ce nombre diminue de 56 % sur un an (-6 800 entrées), après -18 % au 2^e trimestre (-2 300 entrées). C'est la plus forte baisse annuelle depuis 2011. Pour le 6^e trimestre consécutif, le nombre de nouveaux contrats se replie en rythme annuel dans la sphère marchande : -62 % (-810). Seules 66 entrées ou reconductions en CUI-CIE (-590) et 20 en Emploi d'avenir (-230) sont comptabilisées dans la région au cours du 3^e trimestre. En revanche, les entrées en CDDI du secteur marchand restent légèrement orientées à la hausse (+11, soit +2,7 %). Dans le secteur non marchand, le repli amorcé au 2^e trimestre se poursuit et accélère brutalement (-55 % sur un an, soit -6 000 entrées). Comme pour le secteur marchand, il concerne les CUI (-5 000, soit -64 %) et les Emplois d'avenir (-1 100, soit -77 %). Les CDDI dans les Ateliers et chantiers d'insertion augmentent, eux, très faiblement (+23, soit +1,3 %).

Conséquence de la baisse des entrées et reconductions en contrat aidé, le nombre de bénéficiaires recule pour le 4^e trimestre consécutif en Paca > 6. Fin septembre 2017, la région compte 25 600 bénéficiaires, soit une diminution de 32 % sur un an (-12 200) > 7. Les effectifs se replient de 46 % dans le secteur marchand (-3 100) et de 29 % dans le secteur non marchand (-9 100), qui concentre désormais 86 % des bénéficiaires de contrats aidés de la région.

En France métropolitaine également, la diminution annuelle des entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés s'intensifie (-36 % soit -54 000 nouveaux contrats, après -11 %). La baisse concerne à la fois la sphère marchande (-47 %) et non marchande (-34 %). Comme en Paca, le nombre de bénéficiaires se replie nettement en rythme annuel (-22 %, soit -96 700 salariés).

■ Le nombre de nouveaux apprentis augmente légèrement

En Paca, 11 900 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin et octobre 2017, soit une hausse de 1 % par rapport à la campagne précédente > 8. À l'échelle nationale, le nombre de nouveaux apprentis augmente à un rythme sensiblement identique.

Selon les comptages partiels de novembre et décembre 2017, l'apprentissage devrait à nouveau progresser en Paca.

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

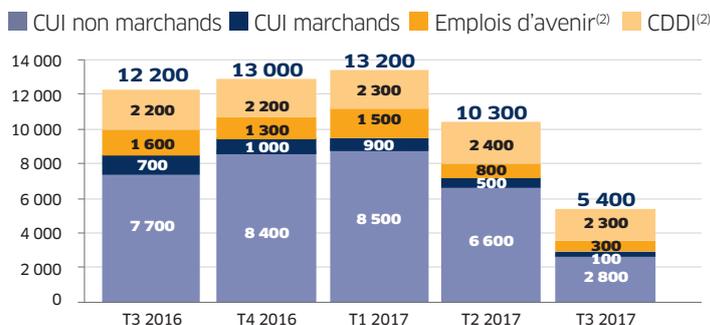
7 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes)

	Effectif	Variation annuelle (en nb.)	Variation trimestrielle (en nombre)			
			T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017
T3 2017						
Secteur non marchand	22 000	-9 080	-630	-60	-1 810	-6 590
CUI-CAE	14 500	-6 760	-190	+300	-1 450	-5 410
Emplois d'avenir	4 300	-2 290	-580	-270	-340	-1 090
CDDI ⁽⁴⁾	3 200	-40	+140	-80	-20	-80
Secteur marchand	3 600	-3 080	-920	-660	-680	-820
CUI-CIE	1 500	-2 250	-670	-560	-480	-530
Emplois d'avenir	1 500	-850	-270	-100	-220	-260
CDDI ⁽⁴⁾	700	+10	+20	+10	+20	-30
Total	25 600	-12 160	-1 550	-710	-2 490	-7 400

⁽⁴⁾ le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires - Source : ASP - Traitements : Dares

5 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumuls trimestriels)



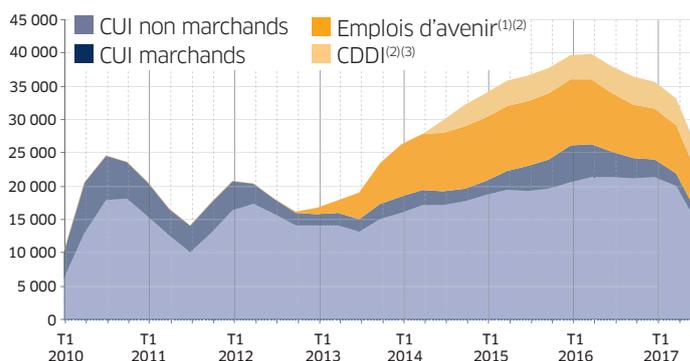
⁽¹⁾ y compris avenants de reconduction

⁽²⁾ marchands et non marchands

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

6 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



⁽¹⁾ les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

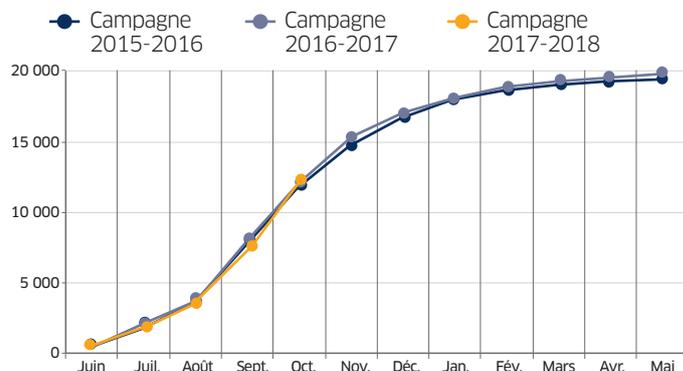
⁽²⁾ marchands et non marchands

⁽³⁾ depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

8 Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

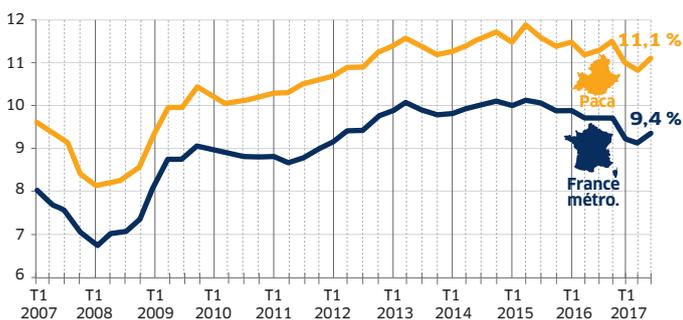
Sources : Chambres consulaires, Direccte Paca - Traitements : Dares

Rebond du taux de chômage

En Paca, après deux trimestres de repli, le taux de chômage localisé repart à la hausse au 3^e trimestre 2017 (+0,3 point par rapport au trimestre précédent) > 9. Il s'établit ainsi à 11,1 % de la population active et rejoint un niveau proche de celui observé en début d'année. Sur un an, il recule de 0,2 point.

En France métropolitaine, le taux de chômage progresse en rythme trimestriel pour la première fois depuis mi-2015 (+0,2 point) et atteint 9,4 % de la population active. Sur un an, il continue néanmoins de se replier (-0,3 point). D'après les prévisions de l'Insee, la hausse attendue de l'emploi serait supérieure à la hausse de la population active au cours des trimestres suivants, si bien que le taux de chômage diminuerait légèrement.

Taux de chômage (données CVS, en %)



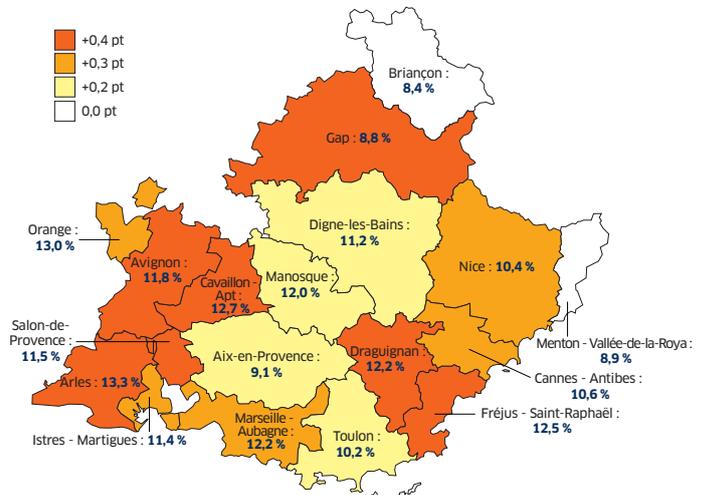
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Tous les départements de la région sont concernés par cette élévation du taux de chômage. Elle est similaire à la région (+0,3 point) dans les Alpes-Maritimes (10,3 %), les Alpes-de-Haute-Provence (11,4 %) et le Var (12,3 %), et légèrement moins prononcée (+0,2 point) dans les Hautes-Alpes (8,9 %), le Vaucluse (10,7 %) et les Bouches-du-Rhône (11,5 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage progresse également dans chacune des zones d'emploi de Paca, à l'exception de Briançon (8,4 %) et Menton - Vallée de la Roya (8,9 %), où il est stable > 10. L'accroissement est le plus vigoureux (+0,4 point) dans la zone d'emploi de Gap (8,8 %) qui

continue de figurer parmi les taux de chômage les plus faibles de la région, ainsi que dans celles de Salon-de-Provence (11,5 %), Avignon (11,8 %), Draguignan (12,2 %), Fréjus - Saint-Raphaël (12,5 %), Cavaillon - Apt (12,7 %) et Arles (13,3 %). Dans les autres zones d'emploi de Paca, la hausse du taux de chômage oscille entre +0,2 et +0,3 point, proche de l'évolution régionale.

Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 2^e trimestre et le 3^e trimestre 2017 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3^e trimestre 2017)



Note : données provisoires
Source : Insee, taux de chômage localisés

Nouvelle accélération de la demande d'emploi : les jeunes désormais concernés

Au 3^e trimestre 2017, Paca compte en moyenne 496 100 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C, (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité). > 11. C'est 19 500 de plus qu'un an auparavant (+4,1 %, après +3,8 % au 2^e trimestre 2017). Malgré trois accélérations successives, les taux de croissance annuels observés depuis début 2016 restent en deçà de ceux enregistrés pendant la crise économique amorcée en 2008. D'après les premières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs d'emploi enregistré en novembre se maintient en décembre, la hausse annuelle serait de même ampleur au 4^e trimestre 2017.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T3 2017	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017 acquis ⁽¹⁾
Hommes	245 300	+1,4	+1,6	+2,4	+2,5	+2,1
Femmes	250 800	+2,9	+3,5	+5,3	+5,7	+6,0
Âgés de moins de 25 ans	61 300	-1,4	-1,7	+0,1	+1,1	+1,6
Âgés de 25 à 49 ans	305 100	+1,3	+1,6	+3,0	+3,0	+2,9
Âgés de 50 ans ou plus⁽²⁾	129 700	+6,0	+7,1	+7,8	+8,2	+8,0
Inscrits depuis moins d'un an	284 200	+4,1	+5,3	+4,6	+2,3	+0,8
Inscrits depuis un an ou plus	211 800	-0,5	-1,0	+2,8	+6,6	+8,5
Total Paca	496 100	+2,1	+2,6	+3,8	+4,1	+4,1
Total France métropolitaine	5 627 800	+0,3	+0,8	+2,3	+2,7	+2,7

(1) Les données d'octobre et de novembre 2017 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2017 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2017.

(2) L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T3 2017, en Paca, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 496 100 (moyenne des niveaux des mois de juillet, août et septembre 2017). Par rapport au T3 2016, il augmente de 4,1 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Tous les départements de la région sont concernés par cette légère accélération : les Alpes-de-Haute-Provence (+5,1 % au 3^e trimestre, après +4,7 %), les Bouches-du-Rhône (+5,0 %, après +4,8 %), les Hautes-Alpes (+4,6 %, après +4,2 %), les Alpes-Maritimes (+3,9 %, après +3,7 %), le Var (+3,2 %, après +3,1 %) et le Vaucluse (+2,2 %, après +1,9 %). Fin 2017, le rythme de progression devrait s'intensifier dans les Hautes-Alpes, le Var et Vaucluse, tandis qu'il s'atténuerait dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

Plus des deux tiers de l'accélération de la demande d'emploi régionale est imputable aux femmes : leur nombre augmente de 5,7 % au 3^e trimestre, après +5,3 %. La progression annuelle du nombre d'hommes est en effet beaucoup moins soutenue : +2,5 %, après +2,4 %. Cet écart devrait s'accroître en fin d'année.

Pour la première fois depuis deux ans, le nombre de jeunes de moins de 25 ans s'accroît sur un an : +1,1 % en moyenne au 3^e trimestre 2017, soit +680 demandeurs d'emploi, après une quasi-stabilité. Si le niveau de décembre est identique à celui atteint en novembre, la hausse serait plus rapide au 4^e trimestre.

Pour le 3^e trimestre successif, la demande d'emploi des 50 ans ou plus s'amplifie (+8,2 % en moyenne au 3^e trimestre 2017, soit +9 800 demandeurs d'emploi, après +7,8 %). Cette hausse reste toutefois inférieure aux rythmes observés depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors

amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le niveau de novembre se maintient en décembre, le rythme devrait légèrement ralentir fin 2017.

L'augmentation annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) s'intensifie fortement : +6,6 %, soit +13 100 demandeurs d'emploi, après +2,8 % au 2^e trimestre. Leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi atteint ainsi 42,7 %, soit un point de plus qu'un an auparavant. À l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an progresse à un rythme deux fois moins soutenu ce trimestre (+2,3 %, après +4,6 %). Fin 2017, il devrait encore ralentir, tandis que la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'accroîtrait.

En France métropolitaine, 5 627 800 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 3^e trimestre 2017, soit +2,7 % sur un an (après +2,3 %). Contrairement au niveau régional, le nombre de jeunes continue de se replier (-1,8 %, après -3,1 %). Parallèlement, le nombre de seniors progresse à la même cadence qu'au trimestre précédent (+6,1 %). En revanche, après trois trimestres de recul, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'accroît sur un an, à un rythme toutefois nettement moins rapide qu'en Paca (+2,4 %). Fin 2017, toutes ces tendances se poursuivraient.

Rédaction achevée le 9 janvier 2018.

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, décembre 2017 : "[La France garde la cadence](#)"

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas

considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acoss et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent *au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim*. Produites

et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires. Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui continue de classer l'intérim en totalité dans le secteur marchand. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe trois types :

> **les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux. Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement

dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 10 % de l'enveloppe financière nationale.

> **les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI, qui a vocation à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une **Entreprise d'insertion (EI)**. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

> **les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR). Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars